



Sommaire

- 1 - Éditorial
- 2 - Argent et religions
- 5 - Commémoration du 11 novembre
- 6 - Quand les militaires s'invitent à l'école publique
- 7 - Lettre à Mme la DASEN
- 8 - Comment en est-on arrivés là ?
- 9 - Interview de Jacques Rivault
- 11 - Note de lecture : Police aux ordres ?
- 11 - Cafés Joyeux
- 12 - Participations avec des organisations amies



ÉDITORIAL

par Paulette LUPARELLO

NIORT PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 16/12/2023

NON À LA GUERRE !

Les représailles aveugles d'Israël en réponse au massacre commis par le Hamas le 7 octobre, ont dévasté Gaza: des milliers de morts, dont un tiers sont des enfants, 20000 annoncés auxquels s'ajoutent les milliers de blessés, d'handicapés, de traumatisés psychologiques. C'est bien d'une catastrophe humanitaire dont il est question. Un collectif d'avocats européens s'est constitué pour déposer une plainte auprès de la Cour Pénale Internationale pour crimes de génocide à Gaza et pour les transferts massifs de population en cours. La Libre Pensée est co-plaignante dans cette démarche pour substituer le droit international au langage des armes.

À Niort, un collectif de plus de vingt organisations s'est constitué autour de l'Association France Palestine Solidarité, qui appelle tous les samedis à une manifestation de soutien autour de mots d'ordre clairs, comme la libération des otages, des prisonniers et un cessez le feu durable et permanent, qui devrait pouvoir ouvrir sur une solution politique, viable sur le long

terme et conforme aux intérêts des peuples palestinien et juif.

Ces événements ont été l'occasion une fois de plus de constater à quel point nos libertés démocratiques essentielles sont menacées: interdictions de manifester, pressions directes ou indirectes à se rassembler, polémiques incessantes qui visent à laisser croire que notre solidarité avec le peuple Palestinien n'est que l'expression d'un antisémitisme, confusion volontairement entretenue entre antisionisme et antisémitisme.

On ne peut que s'inquiéter qu'après la loi séparatisme en 2021 qui menace la liberté d'association, une proposition de loi en discussion au Sénat prévoit de réprimer pénalement toute contestation ou critique de l'état d'Israël. Depuis quand en démocratie contester et critiquer un état serait interdit !

Nous ne nous laisserons pas bâillonner!!!! Non à la Guerre!



L'argent et les religions monothéistes

Quoi de plus banal, aujourd'hui d'emprunter auprès des banques en payant des intérêts, pour acheter une maison, une voiture ou pour investir, dans le cas des entreprises. Mais sait-on que les 3 grandes religions monothéistes, Judaïsme, Catholicisme, Islam, ont interdit pendant des siècles, le prêt à intérêt ? Il était pourtant connu et pratiqué dans les sociétés anciennes.

Les intérêts bancaires sont nommés aussi «*usure*» dans les 3 religions, le terme prendra un sens différent plus tardivement pour désigner des intérêts excessifs souvent pratiqués.

Le judaïsme et l'interdiction sélective de l'intérêt

«*Tu ne prêteras à intérêt à ton frère qu'il s'agisse d'un prêt d'argent, ou de vivres*» Deutéronome 23-19; Mais «*Tu pourras tirer un intérêt de l'étranger, mais tu n'en tireras pas de ton frère, afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse.*» La Torah interdit donc explicitement le prêt à intérêt entre coreligionnaires

Les Juifs ont été discriminés pendant des siècles, n'étaient-ils pas un peuple déicide ? Ils étaient astreints à résidence, dans des quartiers spéciaux, devaient porter des vêtements spécifiques (chapeau, rouelle jaune). Ils ont été dans certaines périodes, massacrés dans des pogroms ou contraints à l'exil (Angleterre, Espagne, Portugal...)

De nombreux métiers étaient interdits aux juifs : le travail de la terre, l'adhésion aux guildes car il fallait jurer sur l'Évangile. Leur religion leur permettait de prêter aux chrétiens, ce qui expliquera la place exceptionnelle

occupée par les prêteurs juifs dans le commerce de l'argent même s'ils ne seront pas les seuls, en réalité.

C'est la Révolution Française qui leur accordera la citoyenneté en 1791.

Le catholicisme interdira le prêt à intérêt jusqu'en 1917

Pratiquement, dès les origines du catholicisme, le prêt à intérêt sera interdit, sur la base de l'Ancien Testament et aussi du Nouveau Testament qui enjoint de «*prêter sans rien espérer*» (Luc). Au IX^e siècle, Charlemagne étendra cet interdit des religieux au monde laïc.

L'Église Catholique interdit véritablement le versement d'un intérêt à partir du XII^e siècle, même si on trouve des interdictions relativement modérées précédemment, les prêteurs encouraient une peine d'excommunication ou pire le bûcher devant les tribunaux ecclésiastiques, voire civils. Ces mesures seront plus ou moins appliquées selon les périodes.

Pourquoi une telle interdiction ?

D'abord une raison religieuse puisée dans la Bible «*on ne prête pas aux pauvres on leur donne*». C'est une forme de régulation sociale, car les taux pouvaient être exorbitants. C'est une pratique de prédation des pauvres, souvent ensuite incapables de rembourser ce qui pouvait les conduire à l'esclavage, à la prostitution ou à vendre femme ou enfant. La prison pour dettes privées existera en France jusqu'en 1867.

Le prêteur et sa femme, tableau flamand 1514



L'argent et les religions monothéistes

Ensuite, un raisonnement juridique emprunté au droit romain : sur la base d'Aristote, philosophe très respecté au Moyen Âge, on fait la distinction entre les biens consommables dont on ne peut pas séparer la propriété et l'usage ex. nourriture et les biens non consommables ou durables. Pour ces derniers la propriété et l'usage peuvent être distingués, ex. une maison peut être louée. La monnaie va être assimilée à un bien consommable, elle est consommée, dépensée dans l'échange. Ainsi la propriété de l'argent passe du prêteur à l'emprunteur. Celui qui prête ne peut prétendre tirer profit d'un bien qui ne lui appartient plus, réclamer un intérêt est donc illicite, c'est du vol.

L'interdiction du prêt à intérêt a été renforcée par le Concile de Latran II en 1139, privant même de sacrements les usuriers, en 1179, l'Église constate que l'usure s'est généralisée, elle n'arrive pas à s'opposer à son développement. Le concile de Vienne 1312 accuse même les autorités laïques de le tolérer.

Au fil du temps, la réalité sociale va pousser l'Église à certains infléchissements : les acteurs économiques, banquiers, commerçants, emprunteurs sous la contrainte de

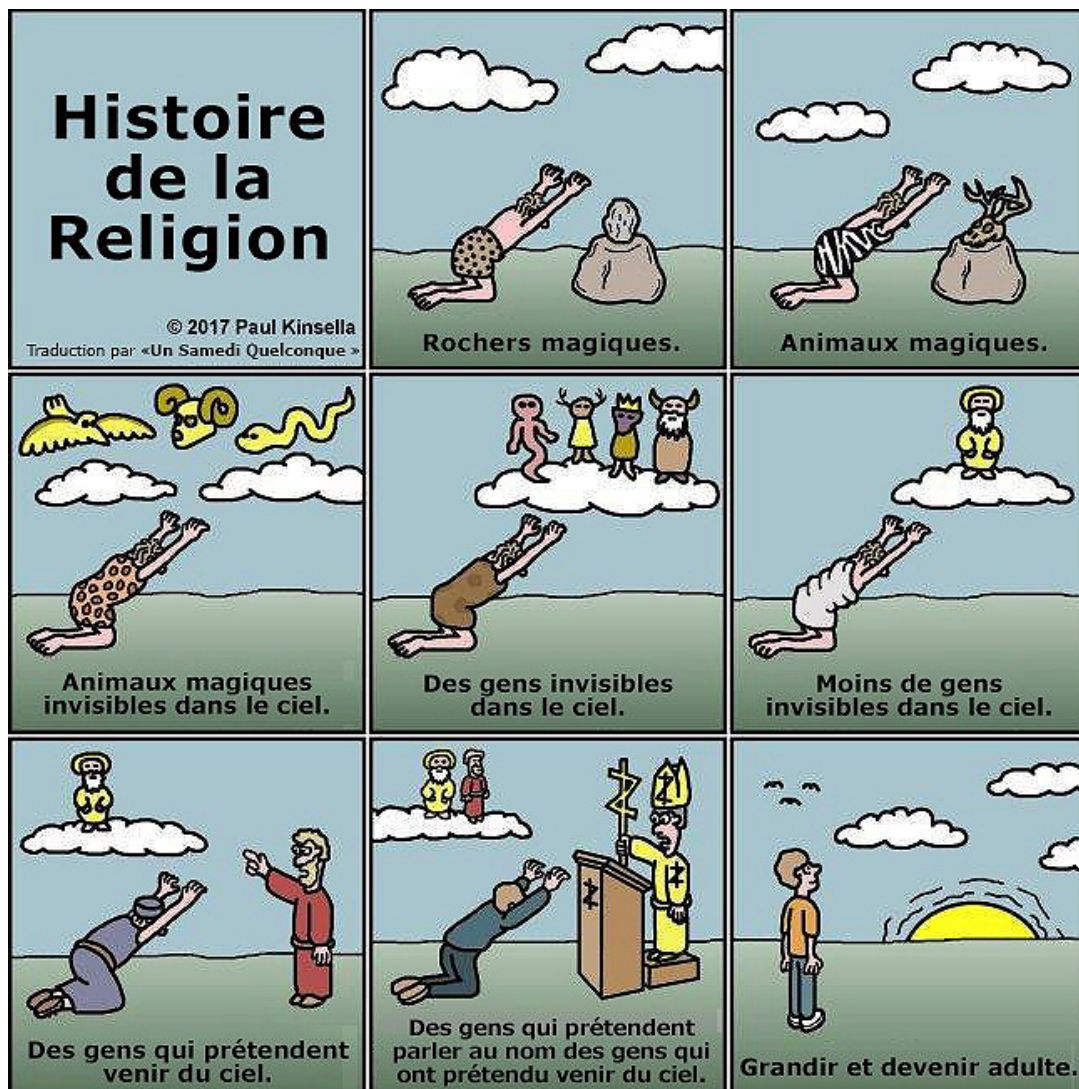
l'économie réelle, du besoin de crédit, vont déployer une imagination fertile pour trouver des contournements de l'interdiction, pour se soustraire au radicalisme de l'église.

D'autant que les prêteurs ne sont pas seulement les Juifs mais toute une classe sociale aisée, les bourgeois d'Arras ou de Cahors, les banquiers Lombards, Florentins, Génois et aussi des groupes religieux comme les templiers ou encore les monts de Piété créés par l'ordre des franciscains pour les pauvres (XV^e).

Il existe d'abord des contournements illicites, en contrepartie du prêt, comme offrir une charge, un service, un palais, une terre, une alliance.

Par la suite l'Église acceptera des concessions, ainsi elle tolérera dans certains cas, le versement d'intérêts si le contrat fait apparaître une perte qui entraîne un préjudice par exemple inflation ou un gain manqué ou quand il existe une forte probabilité de perdre le capital investi (voyage en mer).

Cela conduit à une certaine insécurité juridique et à rendre complexe l'analyse des contrats pour voir si les conditions sont remplies ; Ce n'est pas facile d'être



L'argent et les religions monothéistes

chrétien! Même les princes de l'Église ne s'y retrouvent plus. Ainsi, les évêques de Vérone en 1745 en sont réduits à demander au Pape s'ils ont bien le droit de prêter à la ville, à un taux de 4%. Le pape se sentira obligé de faire le point et répondra par le biais d'une encyclique, très connue «*Vix Pervenit*». Elle ne fait que redonner la doctrine officielle, «*non, on ne peut pas prêter avec intérêts sauf si un des cas exposés ci-dessus est rempli*».

L'Église démontre une fois de plus, que sourde aux besoins de la société, qu'elle perçoit parfaitement, il lui importe de toujours rester aux commandes même de l'économie, domaine temporel. Elle s'en défend encore aujourd'hui d'avoir été un obstacle au développement économique pendant des siècles.

C'est la Révolution française qui légalisera le prêt à intérêt en 1791, ce qui sera par la suite entériné dans le code civil en 1804, créant un taux légal et conventionnel. Cette question est prégnante en France car la plupart des pays européens ont déjà légalisé le prêt à intérêt sous influence protestante à l'inverse des rois de France très chrétiens.

En 1917, le prêt à intérêt sera considéré par l'Église comme licite, soit dix siècles après le capitulaire de Charlemagne.

Cette question appartient au passé, elle a néanmoins laissé des traces dans les comportements sociologiques des français, l'image négative des banques, l'enrichissement condamné, les tabous autour de l'argent. Les études montrent qu'on parle plus facilement de politique et même de sexe, alors que des proches hésitent à vous demander combien vous gagnez, à l'inverse un américain pourra vous poser la question à la première rencontre, sans complexe.

L'Islam condamne toujours le prêt à intérêt

«*Dieu a rendu licite le commerce et illicite l'intérêt*» verset 275 2^e sourate Al-baqarah du Coran.

On trouvera des points communs nombreux entre l'Islam et les autres religions monothéistes: «*le temps n'appartient qu'à Dieu seul et ne peut être vendu*». L'argent est stérile en lui même, il n'a pas la faculté de s'accroître. La charia considère l'argent comme un moyen d'échange et non comme une marchandise (conception aristotélicienne), tout intérêt est interdit (ou *riba*), c'est un péché dont tout musulman doit s'abstenir.

Les activités haram sont interdites: alcool, porc, tabac, drogue, armement, jeux de hasard, pornographie.

Tout investissement doit être rattaché à un actif réel et tangible et donc non spéculatif; on peut rajouter la règle du partage des profits et pertes: idéalement apporteur de capitaux et entrepreneur doivent partager les risques.

Le Pape a exprimé son admiration pour cette finance empreinte d'éthique.

La finance islamique tomba en désuétude et fut abandonnée à la colonisation des pays musulmans qui ont adopté le droit des affaires occidental. Elle a été conceptualisée dans les années qui ont suivi les indépendances des pays musulmans après la Seconde Guerre mondiale pour être conforme à la Charia, à partir de 1970 notamment au Pakistan, Égypte par des théoriciens de l'islam intégriste. La finance islamique c'est promouvoir une finance compatible avec les principes juridico-éthiques de l'Islam.

À l'heure actuelle la finance islamique connaît des taux de croissance élevés soutenus par les revenus des pays exportateurs de pétrole, 25% de la population mondiale est musulmane, l'enjeu commercial est important. Mme Lagarde, alors Ministre de l'Économie a tenté dès 2009 d'initier une réforme bancaire pour que les banques françaises puissent offrir des produits charia compatibles et d'éviter fiscalement une double taxation car nombre de produits proposés correspondent à une double vente.

La France dispose d'atouts, de la communauté musulmane la plus importante d'Europe, d'un droit d'inspiration romaine plus proche du droit islamique, que le droit anglo-saxon... On trouvera donc des banques islamiques et des banques conventionnelles qui auront «*une fenêtre*» islamique. Dans tous les cas, les produits proposés doivent être certifiés religieusement par des spécialistes de droit islamique. Deux universités françaises ont créé des masters dédiés à la finance islamique (Dauphine et Strasbourg).

En réalité, les fonds islamiques environ 1 540 milliards de dollars sont une goutte d'eau dans l'océan de la finance mondiale, 60% de ces fonds sont dans le golfe Persique et 20% en Asie du Sud-Est. Les banques islamiques existent dans une cinquantaine de pays et coexistent en position minoritaire avec les banques traditionnelles.

Les banques islamiques se sont donné des outils pour effectuer des transactions financières charia compatibles: par exemple l'*ijara* sorte de crédit bail (leasing), la banque achète un bien pour le compte du client qui payera des mensualités pour en devenir propriétaire ou encore les *sukuks* sorte d'obligations mais sans droit de vote, ou encore des pratiques de partenariat à un projet spécifique avec partage des risques et donc des bénéfices.

La Finance islamique pose des problèmes de compatibilité avec la laïcité. Peut-elle fonctionner conformément à ses principes alors qu'elle est un compartiment de la finance mondiale?

Existe-t-il une véritable différence, au final avec les banques conventionnelles? La marge bénéficiaire des banques islamiques est elle plus avantageuse que la perception d'un intérêt? Ce n'est guère évident.

Commémoration du 11 novembre

Dans mon paisible village, il est deux lieux qui ne cessent de me chagriner. C'est la rue de la Victoire, qui mène... au cimetière, et son sinistre corollaire, le monument aux morts.

La victoire, quelle victoire ?

10 millions de morts, plus d'un million d'orphelins, des millions de mutilés, les tristement célèbres «*Gueules cassées*», des traumatisés à vie, les forces vives de l'Europe. Des milliers d'hectares de terres agricoles ravagées, truffées de munitions, l'industrie convertie en production de guerre. Le franc réduit au cinquième de sa valeur d'avant guerre, à une époque sans protection sociale, quand le bas de laine était la seule sécurité pour la vieillesse. L'armistice, jour de liesse ? Pas pour tout le monde, ma grand-mère, alors âgée de 20 ans, me rapporte une atmosphère insoutenable : le tocsin, des femmes qui chantent, d'autres qui n'en finissent pas de pleurer. Car tous ne reviendront pas. J'appartiens à la dernière génération qui aura connu les combattants et leur famille. Je me souviens de mon vieux voisin avec sa jambe de bois. Toutes les familles ont été meurtries par ce vent de folie qui a embrasé l'Europe puis le monde. Mon grand-père avait déjà trois enfants quand il a été mobilisé en 1917, celui de Claudette a été mobilisé dès le début des combats, il avait déjà cinq enfants et a été tué en 1915. Celui de Maryse avait déjà trois enfants, et sa femme était enceinte quand il a été appelé. À son retour, l'enfant était né... À Frontenay, le monument aux morts aligne plus de soixante-dix disparus. La guerre déclarée en août et dès le 26 octobre, la famille Turcat apprenait le décès de son fils René. Six mois après, c'était le tour d'André, le 10 mai 1915. D'autres familles ont perdu plusieurs de leurs enfants. À la fin de la guerre, dans certains villages, il n'y avait plus un seul homme valide. Et tout ça pour quoi ?

Il s'agissait de récupérer l'Alsace et la Lorraine que le roi de Prusse et son chancelier Bismarck avaient prises à la France après que Napoléon III en quête de gloire, avait déclenché les hostilités. Après 1870, les manuels d'histoire développèrent le patriotisme à outrance. En 1881, on créa une commission d'éducation militaire et les écoliers et lycéens furent soumis à des exercices de maniement des armes, d'abord avec des fusils en bois mais à 12 ans à des tirs à balles réelles. Exalter l'amour de la patrie à travers les lectures et même les jeux, c'était exacerber le ressentiment contre l'ennemi.

Morts pour la France, selon la formule consacrée.

Dans l'*Humanité* du 18 juillet 1922, Anatole France écrit : «*On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels*». Il était son propos par une citation du livre de M. Corday, *Les hauts fourneaux*. «*La guerre fut essentiellement l'œuvre des hommes d'argent (...) ce sont les hauts industriels des différents états de l'Europe qui, tout d'abord, la voulurent, la rendirent nécessaire, la firent, la prolongèrent. (...) Les maîtres de l'heure possédaient les trois choses nécessaires aux grandes entreprises moderne : des usines, des banques, des journaux.*» Et A. France de s'indigner : «*Comment la haine d'un peuple, tout un peuple, s'étendit en France avec une violence inouïe. L'esprit de haine et de vengeance fut entretenu par les journaux. (...) L'objectif : remplacer la réflexion par la haine de l'autre, qui n'a pas besoin de se justifier.*»

Les industriels de l'époque, Renault, Citroën, Peugeot, Schneider, Michelin, sont cités comme les «*profiteurs de guerre*». Nous aborderons dans notre prochain numéro le cas de Renault.

Cécile Billier



Cimetière d'AMBLEMY, dans l'AINSE, où est inhumé le grand-père de Claudette, comme 10600 Français, dont 3076 inconnus répartis en 4 ossuaires.

Quand les militaires s'invitent à l'école publique

La Nouvelle République du 19/09/2023

«Des écoles des Deux-Sèvres participent à l'opération Un dessin pour les soldats français.

En 2022, près de 32 000 dessins ont été réalisés par les écoliers français à l'occasion des fêtes de fin d'année. Dans les Deux-Sèvres, trois écoles renouvellent leur participation.

Lundi 11 septembre, Pascal Wierzbicki, officier de réserve de la gendarmerie, accompagné de Frédéric Macquin, capitaine de frégate, officier assistant départemental pour la marine des Deux-Sèvres et de la Vienne, se sont déplacés au sein des écoles Jean-Monnet (Mauzé-sur-le-Mignon), les Acacias (La Rochénard) et Éléonore-d'Olbreuse (Val-du-Mignon).

PLUS DE 170 DESSINS RÉALISÉS DANS LES DEUX-SÈVRES EN 2022

L'intervention avait pour objectif de solliciter les enfants pour réaliser un dessin pour les soldats français éloignés de leur famille pour les fêtes de fin d'année étant en Opex (opération extérieure) ou bien en Opint (opération intérieure). Chaque croquis peut aussi comporter un message et sera joint au colis de Noël expédié par Solidarité défense. À l'école Jean-Monnet, les dessins seront réalisés à l'école.

En 2022... 175 dessins ont été réalisés (45 pour la Rochénard, 50 pour Val- Du-Mignon et 80 à Mauzé-sur-le- Mignon). Quelques enfants ravis avaient reçu des courriers en retour.»

Apparemment, cette opération a été initiée en 2020

Ouest-France du 09/12/2020

«Pour la première fois, le Pays mauzéen participe à cette action (un dessin pour un soldat), relayée par le

lieutenant-colonel Pascal Wierzbicki, président régional des officiers de réserve et associations de réservistes en Poitou-Charente. Avec le soutien d'Arnaud Leclerc, le directeur d'académie et de Marie-Claude Parizot, inspectrice de circonscription, Hervé Crenner, directeur de l'école Jean-Monnet à Mauzé, et Sandrine Roussel directrice de l'école Éléonore-d'Olbreuse ont mobilisé les élèves de CE2, CM1 et CM2...»

La Nouvelle République du 18/03/2022 cite :

«Lundi 14 mars à Mauzé-sur-le-Mignon, une cérémonie particulière s'est tenue à l'école élémentaire Jean-Monnet, en présence de Charline Martinet, inspectrice de circonscription de l'Éducation nationale, Philippe Mauffrey, le maire, et Pascal Wierzbicki. Hervé Crenner, directeur de l'école, avait réuni sous le préau les quatre classes pour une remise de lettres de félicitation faisant suite à l'opération Un dessin pour un soldat français.

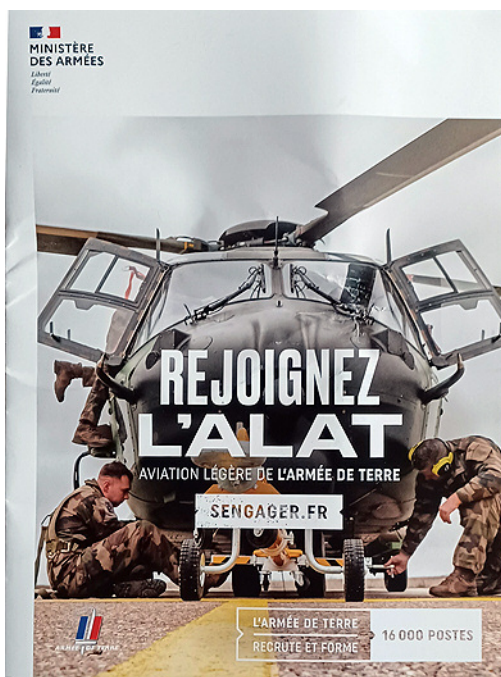
À l'heure où le gouvernement veut généraliser le SNU qui s'adresse aux adolescents entre 15 et 17 ans (sur temps scolaire!), l'initiative Un dessin pour un soldat français s'adresse, elle, aux élèves de l'école élémentaire... encore plus malléables.

L'école, lieu émancipateur, doit le rester, en dehors de toute tentative d'embrigadement.

Le lieutenant-colonel Wierzbicki ne cache pas que c'est "Un moyen de renforcer le lien armée-nation, et pourquoi pas susciter quelques vocations"» (Ouest-France du 09/12/2020)

Plus que jamais : pas de patron, pas de curé, pas de militaire, de policiers... à l'École Laïque !

Yvon Beauchamp



Lettre à Mme la Dasen

Lettre adressée à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale le 25/11.

La Libre Pensée a pour objectif l'exercice de la Raison, en toute circonstance. Il est donc normal qu'elle s'inquiète du contenu de l'Instruction publique, comme on désignait jadis l'Éducation nationale.

L'article de la presse locale du 21/09/23 (*Nouvelle République*), nous a interpellé(e)s. Il relate une séquence un peu particulière à l'école Jean-Monnet de Mauzé-sur-le Mignon. Ce jour-là, M. Wierzbicki, officier de réserve de la gendarmerie, et M. Macquin, capitaine de frégate représentant la marine en Deux-Sèvres, deux officiers militaires donc, sont venus s'adresser aux enfants. Il s'agissait de les solliciter pour envoyer un dessin aux soldats français éloignés de leur famille lors des fêtes de fin d'année, étant en Opex ou Opint. Ces dessins, réalisés à l'école, seraient joints aux colis de Noël expédiés par Solidarité défense.

Cet événement interpelle les libres-penseurs que nous sommes. Pour nous, l'Instruction publique a pour mission de fournir aux élèves les outils leur permettant d'acquérir les connaissances et appréhender le monde au moyen de la raison. Or, le dispositif orchestré conjointement par l'Armée et l'Éducation nationale, s'appuie sur la compassion : des soldats éloignés de leur famille, pendant les fêtes de fin d'année...

La raison et l'honnêteté intellectuelle et morale, exigeraient des explications à l'éloignement de ces soldats. Le moment semble mal venu pour s'apitoyer sur le sort des soldats de l'Opex, à l'heure où ils ont été chassés successivement des pays qu'ils étaient censés protéger. À moins qu'il ne s'agisse de protéger les multinationales qui en exploitent les ressources minières qui nous font défaut.

D'autre part, ces soldats de l'Opex sont des engagés, ils ont choisi en connaissance de cause. Ce ne sont pas les Poilus de 14, obligés d'obéir pour échapper au peloton d'exécution, ou des appelés, pour mater, contre leur gré, les peuples colonisés d'Indochine ou d'Algérie aspirant à leur légitime indépendance.

La mise en place du SNU pour les ados de 15 à 17 ans, sur le temps scolaire, suscite déjà notre réprobation. Mais quand le lieutenant-colonel Wierzbicki, lors d'une remise de lettres de félicitations en 2022, se félicite « *d'un moyen de renforcer le lien armée-nation et pourquoi pas, susciter quelques vocations ?* », nous pouvons déceler une amorce d'embrigadement en direction de ces élèves de l'École élémentaire, encore plus malléables que les adolescents.

Nous vous demandons, Madame la Directrice académique, de veiller à la protection des enfants de l'École élémentaire dont vous avez la responsabilité, contre toute ingérence religieuse, militaire ou politique.

Lettre restée sans réponse à ce jour.



Comment en est-on arrivés là ?

Après l'enfumage de la rentrée concernant le port de l'abaya destiné à masquer les 3000 postes manquants dans l'éducation nationale et les 2500 fermetures annoncées pour la rentrée prochaine s'ajoutant aux 2000 supprimés cette année, M. Attal, ministre de l'Éducation nationale, a des révélations: «des élèves ont perdu un an en terme de niveau». Il propose aussi, pour régler les problèmes de harcèlement, de violence, des cours «d'empathie». M. Attal fait des découvertes.



Depuis des décennies, tous les gouvernements, de droite ou de gauche, n'ont eu pour objectif que d'assouvir leur haine farouche du savoir et de l'enseignement public, en utilisant tous les moyens. Supprimer des postes, des matières, diminuer des heures de cours et raboter les contenus en nivelant par le bas. Comme cela ne suffit généralement pas – les enseignants résistent – on introduit des réformes dites pédagogiques qui rajoutent des difficultés et de la confusion. Pour accélérer le processus, on supprime les écoles normales, on met en place les IUFM, qui au bout du bout, disparaissent et se diluent dans l'université. On accueille sans moyens réels des enfants handicapés physiques ou psychiques par de l'inclusion systématique¹. On dénigre les enseignants, (fainéants toujours en grève) et on les laisse se débrouiller face aux problèmes (discipline, contestation des contenus par les élèves, violences verbales et physiques...).

Toutes ces politiques se sont copieusement essuyé les pieds sur les principes de la laïcité. L'enseignement privé, financé largement par l'État est largement favorisé et la laïcité «ouverte» au nom du droit à la différence, fait émerger les communautarismes qui sévissent dans le système scolaire. M. Attal est le digne héritier de ses prédécesseurs. Il tente de faire croire qu'il va nettoyer des écuries d'Augias. C'est d'une perversité achevée.

Pour lui, l'école ne subit pas les retombées sociales du système économique et du capitalisme numérique qui a

développé les calamiteux et toxiques facebook, instagram, twitter et autres tik-tok qui captent plusieurs heures par jour et cela dès 2 ans, des enfants et des adolescents, public majeur de l'école. Il fait semblant d'ignorer que l'école est la cible de tous les obscurantismes, les visibles et les «masqués», le capitalisme international et ses valets. M. Attal veut nous faire croire qu'il n'en fait pas partie.

Il fait semblant d'ignorer la perte d'attention aux apprentissages générée par l'addiction aux réseaux pseudo-sociaux et les ravages qui en résultent. Ne parlons pas de l'esprit critique nourrit par les «fake news» les «like», la pornographie en ligne.

Pour lui, les enseignants sont responsables de la situation, comme d'habitude.

M. Attal ne dit pas que l'école doit redevenir un lieu d'apprentissage avec des enseignants formés en nombre suffisant, des maîtres spécialisés pour les élèves qui ont des difficultés, des psychologues, des CPE, des surveillants, des médecins et des infirmières, et un contenu, des programmes nationaux pour ne pas que 25% des élèves quittent l'école élémentaire sans avoir le niveau de connaissances et de compétences minimum.

M. Attal ne demande pas que l'école soit un lieu sanctuarisé, à l'abri de toute influence politique, philosophique ou religieuse. L'école est publique, elle accueille tous les élèves, contrairement à l'enseignement privé. Il ne parle pas d'augmentation de salaires ou de créations de postes pour diminuer les effectifs des classes bondées. Il est par contre très favorable aux intervenants extérieurs militaires à travers le SNU, et à la police sous toutes ses formes: (arrestations en classe ou journées de formation auprès des élèves).

Il laisse recruter des «adultes» en «speed dating» ou laisse les chefs d'établissement ou les parents d'élèves déposer des annonces de recherche sur le bon coin. Une formation de 4 jours suffit à envoyer les candidats sur le terrain. Le peu de volontaires pour le martyr ne semble pas non plus lui poser de problème. M. Attal est complice de ceux qui s'acharnent contre les lieux du savoir formant l'esprit critique. Il continuera l'œuvre de destruction massive des ses prédécesseurs.

Salut à tous les enseignants qui continuent leur tâche, insultés, contestés, méprisés, maltraités par leur propre institution, et qui vont travailler la peur au ventre.

Salut à nos camarades Samuel Paty et Dominique Bernard victimes de l'obscurantisme religieux et du capitalisme qui nous conduit directement à la barbarie.

Vive la laïque !

Michel Voyer

¹ L'inclusion scolaire est systématique, sans garantie d'apporter les aides, les soins et l'enseignement adaptés à chaque élève en situation de handicap ou de difficultés. Attal et Macron veulent, avec l'acte 2 de l'École inclusive, aller au bout du démantèlement des établissements spécialisés.

Interview de Jacques Rivault



Bonjour Jacques, merci d'accepter cet échange et surtout merci pour votre récit.

LP: Dans ce livre, vous témoignez en tant que jeune appelé, en Algérie pour 2 ans de 1959 à 1961. Pour une guerre qui ne disait pas son nom, vous le rappelez dès les premières pages, c'est important, quels étaient les termes utilisés ?

Jacques: On disait «*pacification, maintien de l'ordre, chasse aux terroristes*» toutes sortes de trucs comme ça. C'était pas compris comme une guerre, ou juste par quelques-uns. Ce n'est qu'en 1999 que le gouvernement a enfin reconnu et décrété que c'était une guerre. Environ 50 ans plus tard. Et pourtant, il y a eu des tortures, des exécutions sommaires, des maisons brûlées, des viols, toutes sortes de brutalité.

LP: Nous vous suivons dès votre arrivée en Algérie, avec les autres appelés, dans le camion, dans les marches pour arriver à destination. Vous racontez l'installation au camp, les premiers temps, et on comprend vite que la discipline militaire ne vous convient pas.

Jacques: Elle ne convenait à personne, les exercices militaires étaient un moyen de faire de nous des robots. J'ai eu le droit à ma première humiliation «*un pas en avant*» devant tout le monde parce que je n'étais pas rasé. Le capitaine était brutal, très dur. À l'époque en 59, politiquement, on n'y connaissait rien. Nous, on était naïfs.

Mais, parmi nous, il y avait des sursitaires, qui nous ont expliqué bien des choses surtout au moment du putsch, à la fin. Que c'était politique, une guerre coloniale. Entre le moment où je suis entré là-bas et en suis ressorti, j'avais beaucoup évolué idéologiquement.

LP: Vous évoquez, en particulier dans un chapitre «*l'insoumis-les désertions*», la situation particulière des soldats algériens dans les rangs de l'armée française.

Jacques: L'armée française, pour empêcher qu'il y ait trop de gens qui rejoignent le FLN, allait dans les villages et elle ramenait des jeunes. C'étaient des sergents recruteurs qui les envoyaient en France, à Blois par exemple, où ils leur faisaient faire les classes. Une fois incorporés, l'armée les renvoyait en Algérie, loin de leur village bien sûr, pour qu'ils ne désertent pas, par exemple. Il y avait aussi des enfants soldats, 14, 15 ans, avec des fusils aussi grands qu'eux...

Parmi les insoumis, il y en a qui ont déserté. J'ai connu le cas de trois déserteurs. C'étaient des copains, on était de la même classe, on a partagé des petits moments d'amitié. Je raconte aussi la ruse d'un autre copain pour tenter de désertir. Je savais qu'il y pensait, il voulait servir son pays. Il me le disait. J'ai rien dit, bien sûr.

LP: Vous êtes du contingent, vous vivez sous les ordres des officiers, ceux qui décident des opérations de terrain, du traitement des blessés et des prisonniers. Pourtant, vous nous expliquez que tous ces officiers ne sont pas les mêmes. Parmi eux, il y a des assassins. Vous tenez à ce terme.

Jacques: Pour moi, quand on tue quelqu'un de sang froid parce qu'il est blessé, c'est de l'assassinat. C'est arrivé. Je le raconte. Dans l'armée, il leur faut des gars qui sont capables de ça, des fous, des têtes brûlées. Ils passent pour des héros, on leur donne la médaille, nous, on passait pour des lâches parce qu'on ne voulait pas. Tuer un homme sans défense n'est pourtant pas un acte héroïque, c'est un crime.

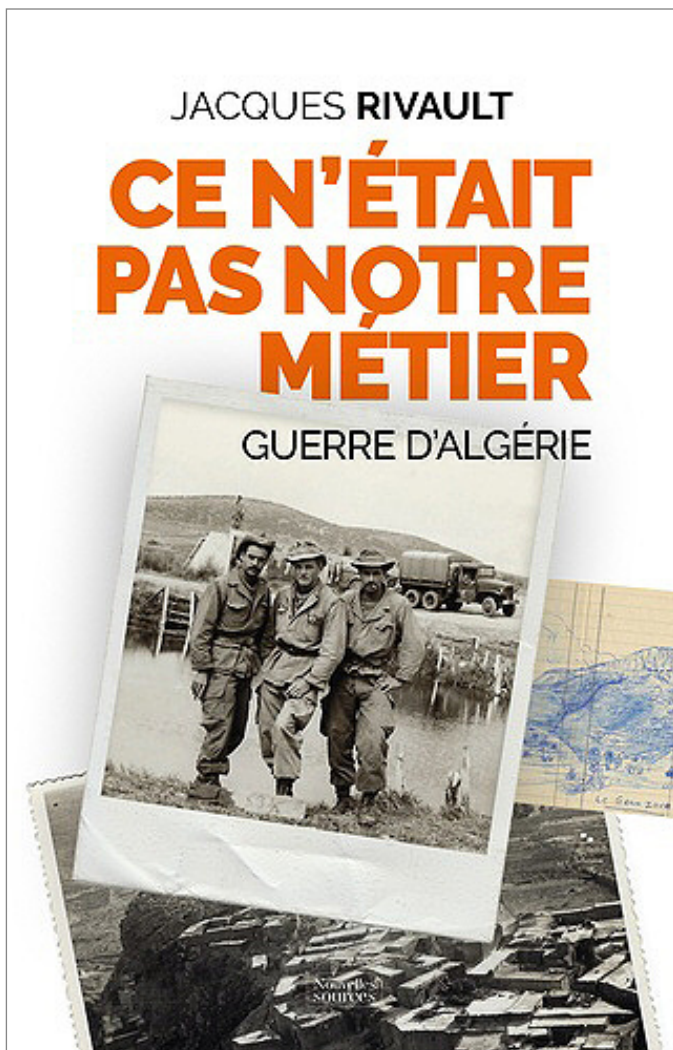
Un copain m'a raconté ce qu'il a vécu. Il gardait un prisonnier qui avait les mains attachées, étendu par terre, mon ami, alors qu'il montait la garde, a dû s'opposer à la tentative de meurtre du prisonnier par un appelé, armé d'un poignard. Mon copain l'a mis en joue pour l'empêcher de commettre son forfait. Il tremblait de peur, mais il a su réagir pour éviter le crime. D'un côté, la violence et la lâcheté, de l'autre, le courage du copain tremblant. Il a été obligé de se méfier de cet homme. On s'est revus et il m'a dit qu'il avait mis pas mal de temps à s'en remettre. Un traumatisme. Il se souvient aussi des larmes aux yeux du prisonnier. Il y a eu des meurtres comme ça, en douce... alors, quand on dit que ce n'est pas une guerre !

Interview de Jacques Rivault

LP: La question de la guerre faite avec des appelés est centrale. Votre lieutenant Lechapelier a un point de vue inattendu de la part d'un gradé.

Jacques: Oui, j'étais bien avec ce gars là. Il disait, cette guerre ne sert à rien, c'est inutile. Cette guerre, ce n'est pas votre métier. Il était sympa avec nous. Je me souviens, lors d'une embuscade, il avait fait le choix de mettre ses hommes en protection, en hauteur, pour qu'ils ne risquent rien. Et, bien sûr le commandant n'a pas apprécié, il a été très en colère. Le lieutenant et moi, on en a discuté et il m'a dit: «*c'est facile pour le commandant, dans son bureau, de dire aux autres d'y aller, mais il n'analyse pas les choses comme moi.*»

La guerre est aussi faite par des algériens soldats. Lors d'une embuscade, l'un d'eux qui était de ma classe a tiré et tué quelqu'un. Il s'en est voulu. Il est devenu furieux quand on lui a proposé une médaille, il a refusé, lancé des jurons en arabe, il a craché par terre. Il avait tué un frère. C'était tout à son honneur de refuser la médaille.



LP: Vous dénoncez les soi-disant «*bienfaits de la pacification*»

Jacques: Oui, j'en donne deux exemples:

1) L'abattage d'un troupeau, sur ordre d'un officier, parce qu'ils n'avaient rien trouvé, qu'ils avaient de la rancœur. Une vengeance sur les animaux, des chèvres, des moutons, quelques chevaux! Il fallait aussi punir les habitants du coin qui, encore appauvris auront raison d'en vouloir à ceux qui donnent les ordres.

2) L'explosion d'une habitation qui abritait des «*fels*». Suite à une dénonciation, ils sont découverts cachés sous une trappe, dans une cave et sont faits prisonniers. Pour punition et humiliation, l'habitation est explosée. On a appris qu'un bébé était mort.

LP: Votre récit témoigne de nombreux moments de solidarité et d'entraide. C'est une de ses grandes forces. Dans le dernier chapitre, une belle réponse au racisme nous est livrée.

Jacques: Mon copain vietnamien subissait des humiliations, des injures racistes de la part d'un adjudant qui avait fait la guerre en Indochine. Comme je l'aidais pour le courrier, il se confiait à moi. L'adjudant le faisait pleurer, il le traitait de «*niakoué*», d'animal. Et quand je lui ai dit «*Il n'y a pas de race inférieure, c'est une pure invention qui sert à dominer et diviser les hommes.*» Il m'a écouté bien sûr et a répondu: «*Tu devrais aller le dire à l'adjudant*». J'ai rigolé et lui ai dit: «*Pas certain qu'il comprenne*».

LP: Magnifique conclusion chargée d'optimisme. Une parole de pacifiste. Merci Jacques

Jacques nous raconte ensuite son parcours: à son retour, il a travaillé comme ouvrier et il est devenu militant syndicaliste à la CGT, et politique au PCF, cet engagement militant lui a appris à rédiger. Maintenant, son engagement porte plus sur les questions d'environnement et d'écologie tout en critiquant les écologistes dans leur refus de remettre en cause le capitalisme.

S'il s'est décidé tardivement à écrire ce livre, c'est pour ses petits enfants, pour qu'ils sachent et comprennent ce qui s'est passé. Et puis, maintenant avec le temps, il peut enfin parler de choses affreuses qu'il a vues, celles qu'il n'avait pas osé écrire dans les lettres à ses parents ou même, pas osé dire...

Jacques continue d'avoir le goût pour l'écriture, il écrit des petits opuscules, fait des lettres à des responsables politiques...

Interview réalisée par **Cathy Maquart**
et **Marie-Christine Luparello**

Note de lecture : Police aux ordres ?

J'ai trouvé chez un bouquiniste un livre témoignage très émouvant: *Les chemins de la honte*, de Jean-Marie Pouplain (Geste Éditions, 2000).

Ce livre retrace comment les juifs des Deux-Sèvres et ceux qui s'étaient réfugiés dans notre département ont été persécutés, raflés et déportés de 1940 à 1944 par les autorités et la police locale. L'essentiel du livre est la reproduction des listes avec les noms, prénoms, âges et adresses de toutes ces victimes, cette chasse s'est faite jusque dans les plus petits villages comme en a témoigné Ida Fernsterzab-Grinspan arrêtée dans le petit village de Sompt le 31 janvier 1944 à l'âge de 15 ans par des gendarmes et déportée. Quel zèle !

L'auteur écrit «*cette étude est l'illustration de ce qui s'est passé dans tous les départements de France... l'administration française a toujours été le relais nécessaire et consenti des volontés nazies... Peu de décisions ont entraîné en un si court laps de temps une semblable accumulation de textes législatifs et réglementaires*». De 1940 à 1944, 185 textes officiels français et allemands concernant les juifs !

Ainsi les policiers français n'ont fait qu'appliquer les ordres des autorités françaises collaborationnistes avec l'état allemand.

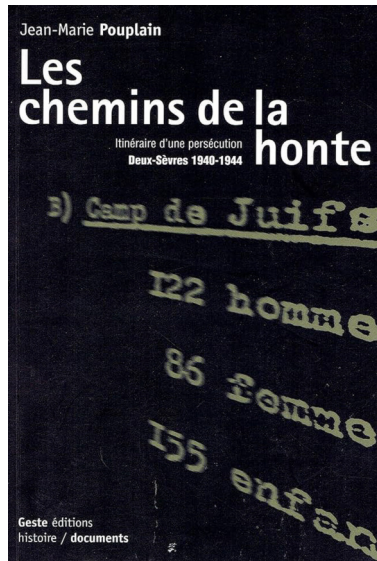
Maurice Rajsfus a recherché tout au long de sa vie pourquoi et comment la police «républicaine» française avait pu obéir aussi servilement au maître nazi, un livre, intitulé *Quand j'étais juif*, vient de rééditer une partie de ses écrits.

La police obéit toujours aux ordres de ceux qui gouvernent: «*Il existe dans tout service étatique hiérarchisé, un circuit continu de l'autorité qui est en même temps un circuit continu de la responsabilité*». Edgar Faure.

Ainsi lorsque la Libre Pensée manifeste contre les violences policières comme le 23 septembre avec d'autres organisations, c'est pour mettre en évidence que les violences des policiers contre des manifestants résultent des consignes qui leur sont données. Certes il y a des policiers zélés et racistes, mais s'ils savent qu'ils peuvent agir impunément alors ils donneront libre cours à leurs démons coupables. Certes il y a des policiers républicains mais ils seront contraints d'agir selon les ordres.

Ainsi cette violence policière s'est vue maintes et maintes fois contre les Algériens dans les années 1960, contre les mouvements sociaux : 68, gilets jaunes, etc.

Marie-Christine Luparello



Cafés Joyeux

En mars 2020, le Café Joyeux ouvert sur les Champs-Élysées, avait été inauguré par Emmanuel Macron et son épouse. Dans le supplément Économie, d'*Aujourd'hui en France*, du 5 décembre 2023, un gros titre nous apprend que la marque Café Joyeux, continuant son développement, se pose à Canal+.

Avec en préambule, la phrase: «*Le groupe audiovisuel dispose désormais, dans ses murs, d'un café-restaurant tenu par des personnes en situation de handicap mental*». Ainsi le couple hyper-catho Bucaille-Lanrezac, financeur, notamment, de l'ex-manif pour tous, et de tous les conservatismes qui vont avec, comme déjà détaillé dans un précédent bulletin, étend toujours son rayon d'action, en misant sur 3 à 5 ouvertures par an, et en faisant valoir, à chaque fois, l'inclusion de personnes handicapées, moteur de leur publicité

«*incitative*». En clair, il faut soutenir cette bonne action, puisque c'est bien évidemment «*pour les jeunes autistes*», qu'on voit d'ailleurs sauter de joie sur la photo de l'inauguration du 23 novembre, dans les locaux de Canal+, mais dont le travail finance donc, en partie, la galaxie des cathos les plus réacs. Pas étonnant, que Bolloré, qui en fait partie (et qui est employeur, pour mémoire de l'ignoble, et raciste Pascal Praud sur CNews, et du pitoyable Hanouna sur C8), accueille le couple d'entrepreneurs à bras ouverts. Qui se ressemble, s'assemble ! D'autres entreprises seraient candidates pour avoir aussi un Café Joyeux dans leurs murs dès l'année prochaine. Mais pour l'instant, elles sont tenues secrètes.

À suivre...

Jean-Louis Sonnard



Nos participations avec des organisations amies

Sous l'égide de l'AFPS (Association France Palestine Solidarité) participation aux réunions du lundi soir avec la constitution d'un collectif de plus de 20 organisations pour préparer les actions pour le cessez-le-feu en Palestine... prises de parole à tour de rôle lors des manifestations des organisations du collectif.



Sous l'égide du collectif «*Nous Toutes*» participation à la marche du 25 novembre contre les violences sexistes et sexuelles, marche avec prise de parole des différentes organisations, la Libre Pensée a lu un texte de Nelly Roussel contre l'aliénation des femmes par les religions.

Sous l'égide de la Ligue de l'enseignement, participation avec d'autres organisations laïques le vendredi 8 décembre à un ciné-débat: documentaire de Jean Crépu sur la vision de lycéens sur la laïcité «*liberté, égalité, laïcité*». La Libre Pensée est intervenue pour dénoncer la militarisation des jeunes dans les établissements scolaires.

La Libre Pensée est signataire de l'appel de 14 collectifs de sans-papiers et de plus de 200 organisations à manifester pour la journée internationale des migrant.e.s contre la loi Darmanin sur l'immigration le 18 décembre.

PAGE CULTURELLE

Nous avons proposé pour les manifestations «*Palestine*» des choix de musique notamment la très belle chanson de Kery James, *Avec le cœur et la raison*, que nous ne pouvons citer vu sa longueur.
<https://www.paroles.net/kery-james/paroles-avec-le-coeur-et-la-raison>.

Et nous avons découvert de talentueuses rappeuses palestiniennes comme Shadia Mansour:
<https://www.journalventilo.fr/shadia-mansour-missy-nessle-28-06-au-molotov/>



Née à Londres en 1985, Shadia Mansour est originaire de Nazareth et Haïfa. Elle a commencé à rapper en 2003 et s'est fait connaître au Moyen-Orient, en Europe et aux États-Unis avec ses propres chansons et ses collaborations avec d'autres artistes. «*Je fais partie d'une Intifada musicale contre l'occupation de la Palestine, mais aussi contre les stéréotypes de genre, tant dans la culture hip-hop que dans la société palestinienne*». «*Comme on jette nos pierres, je jette mes mots. Ma musique semble parfois hostile, c'est ma colère qui sort et c'est de la résistance... non violente.*»



La revue de la
Libre pensée 79
 est trimestrielle, éditée par l'association
Libre Pensée 79 - Fédération Nationale

Directrice de la publication
Paulette Luparello
 p.lupa@hotmail.fr
 1393 route du Gué-Romain
 79510 Coulon

N° CPPAP 0724 79450
 Imprimé par nos soins

Le comité de rédaction, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

BULLETIN D'ABONNEMENT ET/OU D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

e-mail :

Abonnement au Bulletin départemental de la Libre Pensée 79 :
 (4 numéros pour 1 an) : **12€**

Adhésion à la Libre Pensée : **60€**

Adhésion et abonnement au bulletin : **72€**

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la **Libre Pensée 79**
 et de les adresser à :

LP 79

Marie-Christine Luparello, 1 rue Louis-Arnaud 79410 Saint-Rémy